

Direction Générale des Services
E-mail : guy.muller@epone.fr
Réf. GM/FG – CM23-06-09

Épône, le mercredi 24 mai 2023

Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil municipal,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs, vu le code électoral notamment ses articles L.283 à L.293 et R.131 et vu l'arrêté N° 78-2023-05-16-00008 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner le 9 juin 2023 par commune en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023, j'ai l'honneur de vous informer qu'un Conseil municipal se réunira **le vendredi 9 juin 2023 à 20 h 30** en salle du Conseil municipal en Mairie d'Épône.

Ordre du jour :

DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS LE DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023

Comptant sur votre présence.

Je vous prie d'agréer, Chèr(e)s Collègues, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Guy MULLER,



*Maire d'Épône,
Conseiller Départemental des Yvelines,
Conseiller Communautaire GPS&O*

POUVOIR (1)

Je soussigné (e)

Donne pouvoir à

- De me représenter à la réunion du Conseil municipal d'Épône convoqué le **vendredi 9 juin 2023 à 20 h 30** en salle du Conseil municipal en Mairie d'Épône,
- De prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous les votes et de signer tous les documents.

« Bon pour pouvoir » et signer.

Fait à Épône

Le